



CH-3003 Berne, OFAC

Référence du dossier : 1/18/18-04

Votre référence :

Notre référence : frt

Dossier traité par : Thomas Frei

Tél. +41 31 325 58 20, Fax +41 31 325 93 24, thomas.frei@bazl.admin.ch

Ittigen, le 20. septembre 2010

### Communications techniques; amendement no 84

Vous trouverez ci-après le dernier amendement des Communications techniques avec un récapitulatif des CT mises à jour. Nous vous saurions gré de mettre à jour votre classeur selon la liste suivante:

Titre	Insérer			Supprimer		
	Numéro	Page	Edition	Numéro	Page	Edition
Liste des Communications Techniques en vigueur	00.040-00	1-5	20.09.2010	00.040-00	1-5	30.07.2010
Admission des émetteurs/récepteurs ILS (LOC), VOR et VHF (COM)	20.000-11	4	20.09.2010	20.000-11	4	01.05.2007
Obligation d'emport d'un émetteur de localisation d'urgence (ELT) 406 MHz	20.140-01	5	20.09.2010	20.140-01	3	31.01.2004

Nous vous prions d'inscrire l'amendement dans la liste de contrôle des modifications (CT-C 00.000-00).

Toute question relative au présent amendement est à nous adresser par écrit (par e-mail ou courrier).

Avec nos salutations les meilleures.

Christian Hegner, Vice-directeur  
Chef division Sécurité technique

Thomas Frei  
Section Normalisation, sanctions et registre matricule